

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2024

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES -
(N° 2308)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL64

présenté par
Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 9

À la seconde phrase, substituer aux mots :

« des cadres législatifs actuels »

les mots :

« du cadre législatif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.